

Décision n° D2020_015

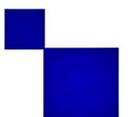
Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le courrier de M. et Mme Guy-Rousseau du 14 novembre 2019 proposant au Département un don de 401 tirages photographiques,



décide

- d'accepter un don de M. et Mme Guy Rousseau, consistant en 401 tirages photographiques concernant des travaux d'aménagement à Pantin et Saint-Denis entre 1927 et 1932, qui seront conservés à la direction des services d'archives.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20200609-D2020_015-AR